



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2021 à 16 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq juin deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 juin 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Odile VIGNAL à Anne-Laure STANISLAS, Géraldine BASTIEN à Catherine PINET-TALLON, Dominique BRIAT à Dominique ADENOT, Marianne MAXIMI à Diego LANDIVAR

Excusé(e)s : Alparslan COSKUN

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Fatima CHENNOUF-TERRASSE arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1.

Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°3).

Christine DULAC ROUGERIE, Première Adjointe, préside la séance pour la présentation commune aux questions 3 à 7 et le vote de la question n°3.

Jean-Pierre BRENAS arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7 (fin du pouvoir donné à Julien BONY).

Anna AUBOIS quitte la séance avant le vote de la question n°3 et donne pouvoir à Lucas PEYRE.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3.

Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°8 (fin du pouvoir donné à Christophe BERTUCAT).

Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n° 10 et donne pouvoir à Cécile AUDET.

Rapport N° 29
PREEMPTION 43 RUE DES LIONDARDS - PROCEDURE DE RETROCESSION
ET CESSION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

En novembre 2020, la Commune a préempté un ensemble immobilier, situé au 43 rue des Liondards, composé de deux parcelles (EZ 173 et EZ 175) d'une superficie totale de 839 m², et supportant une maison d'habitation et un garage (plan 1).

La préemption a été réalisée au prix de 190 000 €, pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), qui a pour projet d'étendre les locaux de la blanchisserie de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT), situé au 45 rue des Liondards.

Après un travail de définition du projet du CCAS, la partie de la propriété préemptée nécessaire au projet public a été identifiée. Il convient donc de recomposer ce foncier pour céder au CCAS une surface d'environ 515 m², qui fera l'objet d'un document d'arpentage réalisé par un géomètre. Cette surface prise sur la partie « jardin » de la propriété ainsi que l'accès sur la rue Albert Mallet (EZ 173) sont évalués par les services fiscaux à 53 000€ (plan 2).

Le surplus, surface au sol d'environ 290 m² et les deux constructions, doit en application de l'article L.213-11 du Code de l'urbanisme être proposé à la rétrocession en priorité au propriétaire initial et à défaut d'accord de sa part, à l'acquéreur évincé.

Dans l'hypothèse d'un refus de ces derniers ce bien pourra ensuite être cédé à un tiers. L'aliénation sera proposée au prix déterminé par les services fiscaux en date du 24 mars 2021 s'élevant à 137 000€.

Il est important d'ajouter que le prix sera ferme et la marge de négociation de 10 % indiquée dans le rapport de France Domaines ne sera pas appliquée, l'intention de la Commune étant de réaliser « une opération Blanche » couvrant l'intégralité du prix initial de cession (190 000€).

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver la mise en œuvre de la procédure de rétrocession,

- d'accepter l'aliénation de la partie maison – garage au prix de 137 000€ :

* soit à l'ancien propriétaire du bien,

* soit en cas de refus de l'ancien propriétaire, à l'acquéreur évincé,

* soit en cas de refus de l'acquéreur évincé, à un tiers.

- d'accepter la cession au profit du Centre Communal d'Action Sociale des emprises nécessaires à la poursuite de son projet d'extension au prix de 53 000€. A noter que les frais de géomètre d'un montant d'environ 1 800 € TTC seront payés par la Ville et remboursés par le CCAS ;

- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette délibération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

5 JUL. 2021

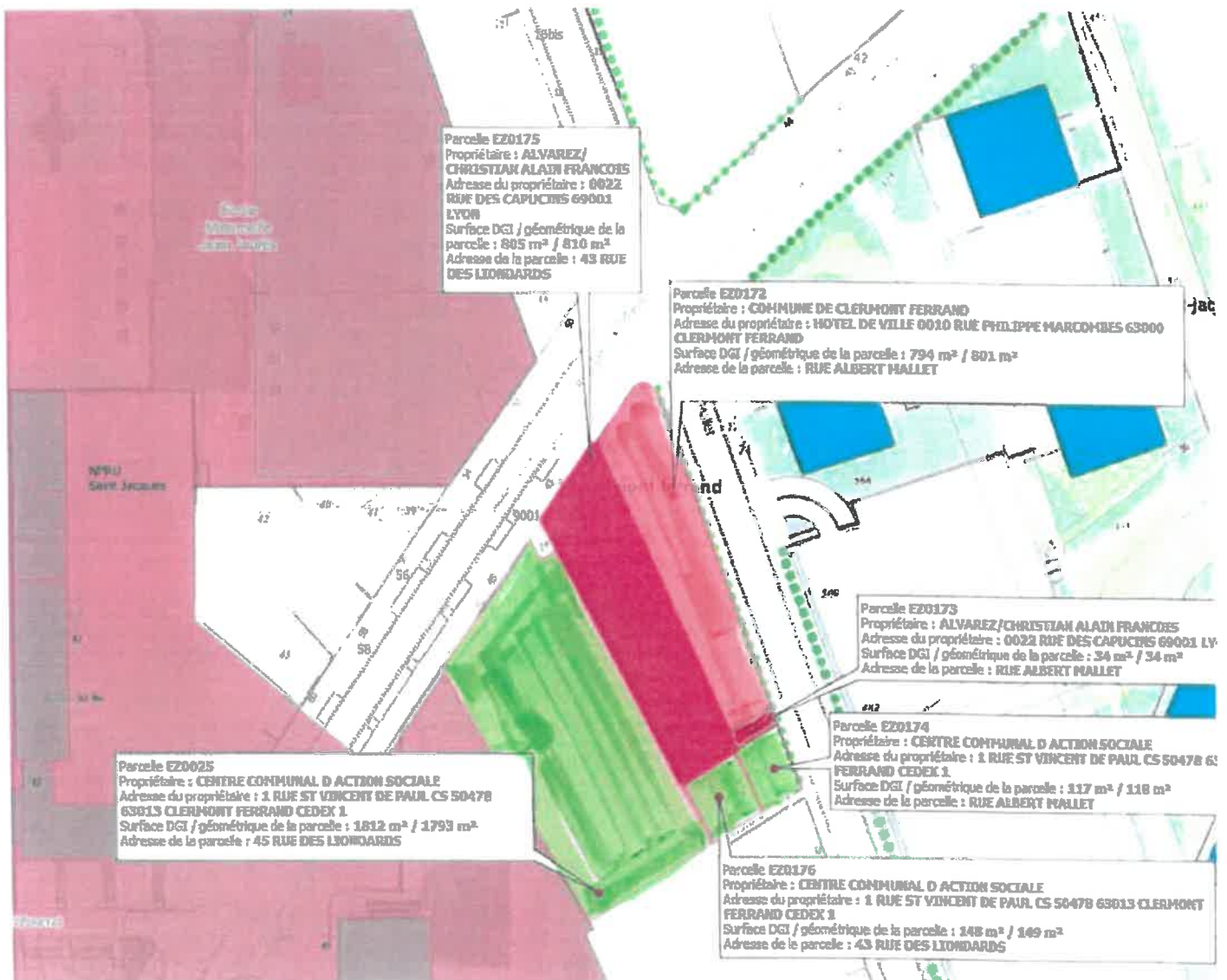
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint


Jean-Christophe CERVANTE



Plan 1

43 rue des Liondards et Rue Mallet



LEGENDE :

En rouge : Parcelles EZ175 43 rue des Liondards et EZ 173 rue Mallet objets de la vente

En bleu : propriétés Logidome

En vert : propriétés CCAS EZ25 EZ174 EZ176

En orange : Propriété ville de Clermont-Ferrand EZ 172

Plan 2

+ **clermont**
auvergne
métropole

Direction de l'urbanisme
Service Action Foncière

Commune de Clermont-Ferrand
Parcelle: EZ n°175

Rédigé le 27/11/20

Esquisse de division

Légende:

- Projet de Division
- Cadastre application graphique

